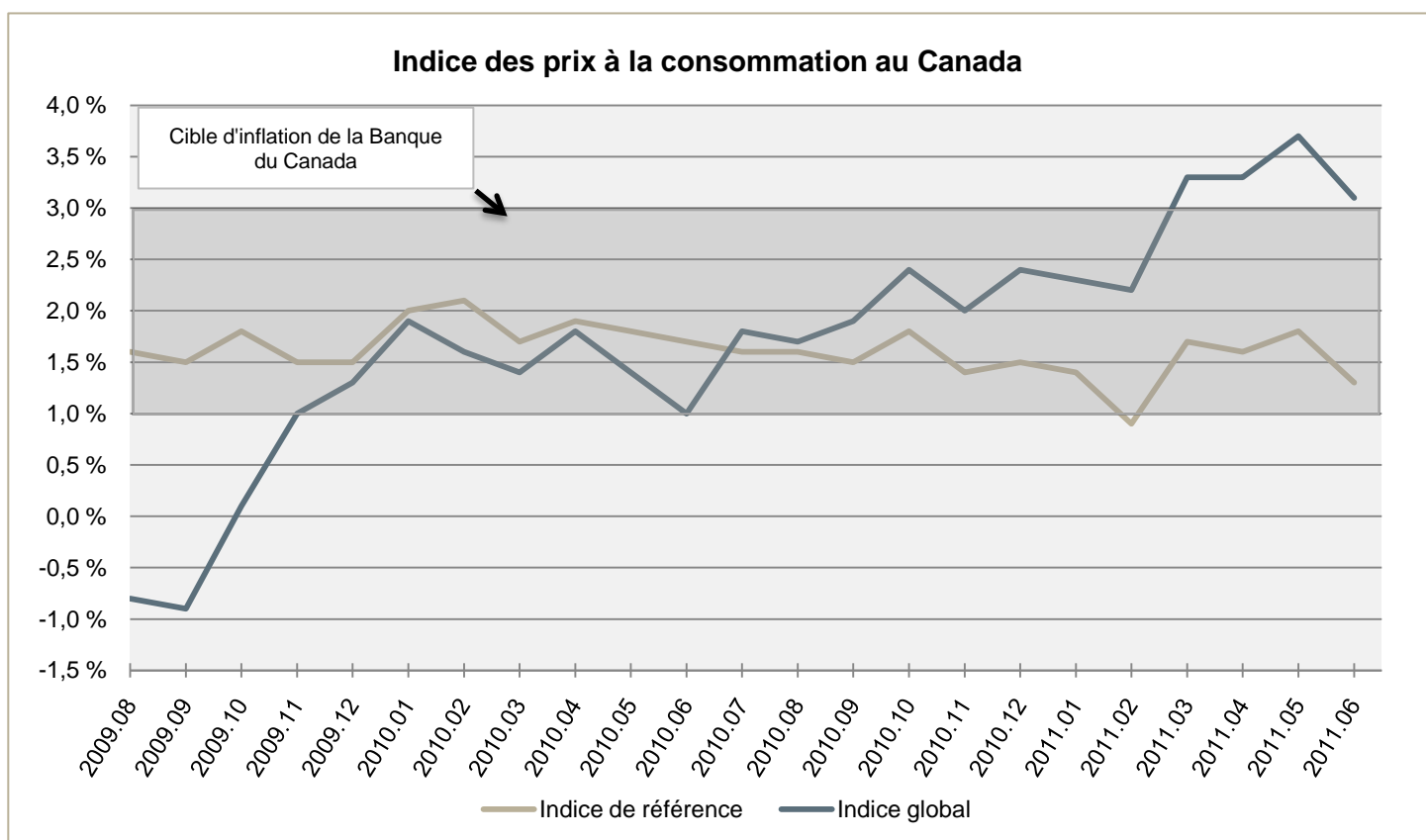


La hausse des prix s'atténue au Canada en juin

Selon Statistique Canada, les prix à la consommation ont augmenté de 3,1 % au Canada sur la période de 12 mois se terminant en juin 2011. Rappelons que le taux d'inflation s'est établi à 3,7 % en mai et à 3,3 % en avril et en mars. La hausse des prix plus faible en juin qu'en mai s'explique principalement par le coût moins élevé des véhicules automobiles et de l'hébergement pour voyageurs. Les prix des aliments (+ 4,8 %) et de l'essence (+ 28,5 %) ont, quant à eux, continué de grimper entre juin 2010 et juin 2011. Sans les aliments et l'énergie, le taux d'inflation s'établit à 1,4 % en juin.



Source : Statistique Canada

L'indice de référence de la Banque du Canada, qui fait notamment abstraction des prix de certains aliments et de l'essence¹, était en hausse de 1,3 % sur la période d'un an se terminant en juin et se trouve donc toujours à l'intérieur de la cible visée par la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %). Cette augmentation s'est faite à un rythme moins soutenu que lors du mois précédent (1,8 %).

Pour consulter le communiqué officiel de Statistique Canada, [cliquez ici](#).

¹ L'indice de référence de la Banque du Canada fait abstraction des huit composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (fruits, légumes, essence, mazout, gaz naturel, intérêts hypothécaires, transport interurbain et produits du tabac) ainsi que de l'effet des variations des impôts indirectes sur le reste des composantes.

Précisions sur l'indice des prix à la consommation

L'indice global des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution du coût de la vie au Canada et dans chacune des provinces. Son estimation, qui est réalisée mensuellement par Statistique Canada, se base sur l'évolution du prix d'un panier fixe de biens et de services, dont l'année de référence actuelle est 2005.

En plus de cet indice global, Statistique Canada publie l'indice de référence de la Banque du Canada, qui fait abstraction des huit composantes les plus volatiles en excluant notamment l'évolution de certains prix de l'énergie et de l'alimentation. La Banque du Canada, qui a pour objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 %, se base sur l'évolution de cet indice pour la conduite de sa politique monétaire.

L'analyse de l'évolution des prix fait appel à un vocabulaire bien précis. On parle d'inflation lorsque les prix à la consommation augmentent et de déflation lorsqu'ils diminuent. En revanche, lorsque les prix augmentent mais à rythme de moins en moins élevé, on parle alors de désinflation.

L'indice des prix à la consommation et le marché de la revente au Québec

L'évolution de l'IPC peut être utilisée à titre de comparaison avec l'évolution du prix des maisons. Cette comparaison ne demeure toutefois pertinente que sur le long terme.

Aussi, en influençant directement les décisions de politique monétaire et donc les taux d'intérêt à court terme, l'évolution des prix à la consommation peut avoir une incidence indirecte sur l'activité du marché de la revente. Comme nous l'avons vu un peu plus haut, la banque centrale du Canada suit de près l'évolution de l'indice de référence, qui influence ses décisions en matière de politique monétaire. Toutes choses étant égales par ailleurs, la banque centrale aura tendance à accroître son taux directeur lorsqu'elle prévoit une évolution tendancielle de l'indice de référence des prix à la consommation supérieure à 3 % et à le réduire lorsqu'elle prévoit une évolution tendancielle de l'indice de référence des prix à la consommation inférieure à 1 %.